

Paris, le 5 Juin 2020.

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une **Assemblée Générale Ordinaire** de notre Association se tiendra le **LUNDI 22 JUIN 2020 à 14h00** au siège social, 40 rue Lucien SAMPAIX 75010 PARIS.

Compte tenu de la période particulière liée à la COVID 19, cette assemblée doit se tenir dans une salle permettant de respecter la distanciation entre tous les présents. Pour se faire, vous devez impérativement nous faire part de votre présence à cette AGO par mail à fouzia.elhor@cegeco.fr pour le 15 juin au plus tard. Si en cas de présence massive, nous devons changer de lieu, nous vous communiquerons l'adresse modifiée de la salle retenue pour cette réunion, sans toutefois que celle-ci ne se tienne hors Paris. Sans réponse à cette date nous considérons que vous serez absent et organiserons le lieu de tenue de l'Assemblée Générale en conséquence. La présence inopinée à l'Assemblée Générale de membres n'ayant pas confirmé leurs présences pourra alors conduire à un report à une date ultérieure. Dans ces conditions, nous vous invitons à la plus grande diligence.

L'Ordre du jour de cette **Assemblée Générale Ordinaire** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2019 ;
2. Approbation du rapport moral d'activité de la Présidente ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 :
 - a. Présentation des comptes
 - b. Rapport de la Commission des finances
 - c. Rapport du Commissaire aux Comptes
 - d. Conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce.
 - e. Quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 août 2019
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019
5. Approbation du projet du budget prévisionnel pour l'exercice 2019/2020
6. Pouvoirs à donner

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette assemblée **en donnant le pouvoir ci-dessous, soit à un adhérent de l'Association, soit à un membre du Conseil d'Administration, présent à l'Assemblée (à toutes fins utiles, vous trouverez en page 2 de la présente la liste des membres du Conseil d'Administration)**. Nous vous rappelons qu'il est tenu à la disposition de tous les membres composant l'Assemblée Générale, tous les documents sur lesquels l'Assemblée aura à se prononcer. Ces documents disponibles au Siège Social du CEGECO-AGC peuvent également vous être adressés à vos frais sur simple demande.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, Chère Adhérente, Cher Adhérent, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Président du CEGECO-AGC,
Fabienne MUNOZ**

====✂====
Je soussigné(e), NOM : Prénom :
N° adhérent au CEGECO AGC :
Adresse :

Donne tous pouvoirs à M. aux fins de me représenter à
l'Assemblée Générale Ordinaire du CEGECO AGC du Lundi 22 juin 2020 à 14 h 00

Fait à Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour Pouvoir »)
Le

====✂====
**Pouvoir à envoyer pour le 18 juin 2020 au plus tard à CEGECO-AGC - 40 rue Lucien Sampaix – 75010 PARIS
ou par mail à fouzia.elhor@cegeco.fr**



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELECTIONS DU
LUNDI 03 DECEMBRE 2018



	Magali BARANTIN 240 rue de Laigné 72100 LE MANS	Jean-Claude BATTMANN 21 rue du Breuil 70360 PONTCEY
Maryvonne BOULAY 11 rue du 11 novembre 41100 AZE	Marylène BOUNIOT 33 avenue Maréchal Leclerc 86100 CHATELLERAULT	ROSE BOMBAUD 12 rue Emile Frange 87500 ST YRIEIX LA PERCHE
Michel DELAGE 3 rue Edith Cavell 16100 COGNAC	Guy FAURE 5 place Victor Basch 69007 LYON	Guy JUMEL 4 rue au Lin 80000 AMIENS
Daniel LANDRAS 11 allée des Cyclamens 91410 DOURDAN	Fabienne MUNOZ RN 86 07340 PEYRAUD	Béatrice SANCHOLLE 52 rue Gambetta 31000 TOULOUSE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 22 JUIN 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 février 2019 approuve ledit procès-verbal.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport moral d'activité du Président sur l'activité de l'association, approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du trésorier sur la situation financière et économique de l'association, du rapport de la commission des finances, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019, lesquels font apparaître :

- Un chiffre d'affaires de 5.733.815€
- Une perte de - 573.041€
- Des capitaux propres de - 222.232€
- Un total du bilan de 2.061.946€

Approuve lesdits comptes.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 612-5 du Code de Commerce, approuve les conclusions du rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 août 2019.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 août 2019 s'élevant à -573.041€, lequel compte devient du fait de cette affectation débiteur de 222.842€.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de budget pour l'exercice 2019-2020 approuve ledit budget.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Secrétaire ou au Secrétaire adjoint ou à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.